



**Conseil des Arts
du Canada**

**Canada Council
for the Arts**

SERVICE DES ARTS VISUELS

Subventions aux critiques d'art et aux conservateurs professionnels indépendants

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter cette demande :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices du programme pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants à l'intention des candidats . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agent de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie I du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et joint toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des Arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.

Date limite

Le 1^{er} février

Si cette date tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant. Votre demande, accompagnée de toute la documentation requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite, transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Renseignements supplémentaires

François Dion, agent de programme

Service des arts visuels

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

francois.dion@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5268

ATS: 1-866-585-5559

VAG7F 11-11



LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

Mandat du Service des arts visuels	Contribuer à l'avancement des idées et des pratiques en arts visuels et en architecture, et encourager leur diffusion et l'appréciation du public à leur égard.
Description du programme	<p>Le programme de Subventions aux critiques d'art et aux conservateurs professionnels indépendants appuie les critiques d'art et les conservateurs professionnels indépendants du Canada qui cherchent à faire avancer leur pratique sans être associés à des organismes artistiques ou à des établissements. Sont admissibles les activités de recherche, de production et de perfectionnement professionnel dans les domaines de la théorie, de la critique, de l'analyse et de la présentation des arts visuels et des arts médiatiques contemporains.</p> <p>Le programme reconnaît trois catégories de critiques et de conservateurs indépendants (en début de carrière, à mi-carrière et établis) et comporte deux volets : Subventions de projets et Résidences en conservation.</p> <p>Vous ne pouvez présenter une demande qu'à un seul volet de ce programme, soit pour une subvention de projets, soit pour une résidence en conservation.</p> <p>Subventions de projets</p> <p>Ce volet permet aux candidats de consacrer l'essentiel de leur temps à des activités indépendantes de recherche ou à la production d'une exposition ou d'une publication indépendante. Les subventions couvrent les frais de subsistance, de matériel, de déplacement et de production. Les candidats peuvent également s'en servir pour participer à des ateliers professionnels ou à des programmes d'études indépendants ailleurs que dans des établissements d'enseignement. Le projet doit être important et faire progresser la pratique artistique et la carrière du candidat.</p> <p>Résidences en conservation</p> <p>Ce volet offre un soutien aux critiques d'art et aux conservateurs indépendants qui désirent réaliser des projets de recherche dans le cadre d'une résidence en conservation dans un musée d'art, un centre d'artistes autogéré ou une galerie publique du Canada ou de l'étranger. Les activités liées à des collections permanentes (projets de recherche, exposition ou publication) ne sont pas admissibles. Les subventions couvrent les frais de subsistance, de matériel et de déplacement associés à la recherche.</p>
Admissibilité	<p>Veillez prendre note que le fait de répondre aux critères d'admissibilité ne garantit pas que vous obtiendrez une subvention.</p> <p>Critères généraux</p> <p>Pour présenter une demande à ce programme, vous devez être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada à ces expressions. Vous pouvez cependant habiter à l'étranger au moment où vous présentez votre demande.</p>

Admissibilité (suite)

Vous devez aussi correspondre à la définition que donne le Conseil des Arts d'un artiste professionnel, c'est-à-dire un artiste qui :

- a reçu une formation spécialisée dans son domaine (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement);
- est reconnu comme tel par ses pairs (artistes de la même tradition artistique); et
- s'engage à consacrer plus de temps à sa pratique artistique, si sa situation financière le lui permet.

De plus, vous devez correspondre à la définition d'un critique d'art ou d'un conservateur professionnel indépendant établie par le Conseil des Arts du Canada.

Un critique d'art ou un conservateur professionnel indépendant est une personne :

- qui a produit un ensemble d'œuvres indépendantes après avoir reçu sa formation spécialisée;
- qui a rédigé au moins trois essais ou comptes rendus critiques qui ont été publiés dans un contexte professionnel;
- qui a à son actif au moins trois présentations publiques indépendantes de son travail au cours d'une période de trois ans (pour les conservateurs seulement).

Critères précis

Des subventions sont offertes à trois catégories de candidats : en début de carrière, à mi-carrière et établis.

- Un critique ou un conservateur **en début de carrière** a reçu une formation de base et a à son actif au moins trois années de pratique artistique professionnelle indépendante. Sa contribution à sa discipline est reconnue localement à la suite de la présentation publique professionnelle et de la publication professionnelle de son travail.
- Un critique ou un conservateur **à mi-carrière** a reçu une formation de base et a à son actif au moins huit années de pratique professionnelle indépendante. Sa contribution à sa discipline est reconnue à l'échelle nationale à la suite de la présentation publique professionnelle et de la publication professionnelle de son travail.
- Un critique ou un conservateur **établi** a reçu une formation de base et compte au moins quinze années de pratique professionnelle indépendante. Sa contribution à sa discipline est reconnue à l'échelle nationale ou internationale à la suite de la présentation publique professionnelle et de la publication professionnelle de son travail.

Restrictions

Les étudiants ne sont pas admissibles.

Si vous avez déjà obtenu une subvention en tant que critique ou conservateur « établi », vous ne pouvez plus présenter de demande dans la catégorie « mi-carrière ». De même, si vous avez été accepté dans la catégorie « mi-carrière », vous ne pouvez plus soumettre votre candidature dans la catégorie « début de carrière ».

Les projets relatifs à l'histoire de l'art et les projets éducatifs ne sont pas admissibles.

<p>Montant des subventions</p>	<p>Les subventions ne peuvent pas servir pour financer des projets déjà réalisés ou couvrir des dépenses déjà engagées au moment de la date limite du programme.</p> <p>Vous devez déterminer vous-même le montant que vous souhaitez recevoir, en tenant compte de vos besoins, de la période nécessaire pour réaliser le programme de travail et des maximums permis, lesquels sont indiqués ci-dessous. Veuillez noter qu'il est possible que vous ne receviez pas le montant total que vous aurez demandé.</p> <p>Les coûts de projet qui sont habituellement assumés par les musées d'art, les centres d'artistes autogérés et les galeries d'art publiques ou privées ne sont pas admissibles, pas plus que les dépenses d'immobilisations, les coûts d'achat de gros équipements et les coûts de lancement et d'exploitation d'une entreprise.</p> <p>Subventions de projets</p> <p>Montants maximaux des subventions de ce volet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour un critique ou un conservateur en début de carrière : 15 000 \$ • pour un critique ou un conservateur à mi-carrière : 25 000 \$ • pour un critique ou un conservateur établi : 34 000 \$ <p>Les dépenses admissibles comprennent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de subsistance (maximum de 2 000 \$ par mois); • la location de bureaux; • le coût du matériel (matériel, location d'équipement, etc.); • les frais de recherche et de perfectionnement professionnel; • les honoraires et les services professionnels; • les coûts de production; et • les frais de déplacement (liés à la recherche, à la production ou au perfectionnement professionnel). <p>Résidences en conservation</p> <p>Les subventions pour ce volet du programme peuvent atteindre un maximum de 15 000 \$.</p> <p>Les dépenses admissibles comprennent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de subsistance (maximum de 2 000 \$ par mois); • le coût du matériel (matériel, location d'équipement, etc.); • les frais de recherche et de perfectionnement professionnel; et • les frais de déplacement (liés aux résidences en conservation).
---------------------------------------	---

<p>Soutien pour l'accès aux services</p>	<p>Les candidats sourds ou handicapés peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. Le Conseil des Arts du Canada peut défrayer une partie des dépenses liées à l'accès aux services.</p> <p>Dépenses admissibles</p> <p>Les dépenses admissibles peuvent comprendre, sans en exclure d'autres, les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • interprétation du langage gestuel; • préposé personnel; • guide; et • location d'équipement spécialisé. <p>Dépenses non admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses en immobilisations importantes (par exemple, l'achat d'un fauteuil roulant, d'un véhicule ou d'un ordinateur, ou des rénovations). • Services et soutien pour lesquels une personne reçoit déjà une aide financière. • Services et soutien qui ne sont pas directement liés aux activités soutenues par la subvention. <p>Les demandes sont évaluées au cas par cas. Si vous avez des questions concernant votre demande, veuillez communiquer avec l'agent de programme concerné.</p>
<p>Évaluation des demandes</p>	<p>Processus d'évaluation</p> <p>L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des Arts du Canada. Les demandes sont évaluées par un comité de pairs composé de critiques et conservateurs professionnels qui sont reconnus par leurs pairs et sélectionnés pour leurs connaissances spécialisées. Les membres du comité sont également sélectionnés de manière à tenir compte d'une représentation équilibrée des pratiques artistiques, des genres, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du pays. Un nouveau comité est mis sur pied pour chaque concours.</p> <p>Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter la page « L'évaluation par les pairs au Conseil des Arts du Canada : comment sont prises les décisions » sur le site Web du Conseil des Arts.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Les décisions du comité d'évaluation seront fondées sur le mérite relatif de votre demande, en comparaison avec toutes les autres demandes admissibles de ce concours national, et sur la disponibilité des fonds.</p> <p>Le principal critère d'évaluation est le mérite artistique des travaux antérieurs et le programme de travail des candidats. Le comité d'évaluation tient compte du contexte précis dans lequel ces derniers évoluent et du contexte national. L'impact potentiel de la subvention sur la pratique artistique et sur le développement de carrière est aussi évalué.</p>

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

<p>Traitement de la demande</p>	<p>Accusé de réception</p> <p>Peu de temps après avoir reçu votre demande, le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste. Il convient de noter que cet avis signifie que la demande a été reçue et ne constitue pas une confirmation de son admissibilité.</p> <p>Délai de traitement</p> <p>Le candidat sera informé des résultats par la poste environ quatre mois après la date limite du concours. Le Conseil des Arts du Canada ne communique aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.</p> <p>Préparation de la demande</p> <p>Les candidats ont la responsabilité de soumettre tous les renseignements et documents exigés afin d'établir leur admissibilité au programme. Le Conseil des Arts du Canada fondera ses décisions quant à l'admissibilité sur les renseignements fournis dans cette demande.</p> <p>Il est important d'informer le Conseil des Arts du Canada de tout changement d'adresse.</p> <p>Ne soumettez pas d'originaux. Le Conseil des Arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement de la documentation présentée à l'appui des demandes.</p> <p>Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas remis au comité d'évaluation par les pairs. Les membres du comité ne pouvant consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention, cette méthode permet de garantir que toutes les demandes sont évaluées de façon uniforme.</p> <p>Présentation et mise en page</p> <p>Tous les documents requis ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre, 8 ½ po x 11 po) imprimées d'un seul côté. Utilisez une police de 11 points ou plus. Ils ne doivent pas être reliés, insérés dans une couverture de plastique ou agrafés. Vous pouvez les rassembler au moyen de trombones.</p> <p>Comme il est difficile de photocopier du papier de couleur ou des feuilles de format inhabituel, il est préférable d'éviter d'en utiliser.</p>
<p>Renseignements personnels</p>	<p><i>La Loi sur la protection des renseignements personnels</i> donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des Arts du Canada, qui est tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral accessible sur Internet. Aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>

Conditions rattachées à la subvention

Avant de présenter une demande de subvention, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes :

- Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de financement tant que le Conseil des Arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis.
- Vous pouvez recevoir du Conseil des Arts du Canada un maximum de deux subventions aux artistes professionnels au cours d'une période de 48 mois. Dans le cas d'une collaboration, cette politique s'applique au candidat principal.
- Vous ne pouvez soumettre au Conseil des Arts qu'une seule demande de subvention de voyage et une seule demande de subvention aux artistes professionnels par année financière du Conseil des Arts (du 1^{er} avril au 31 mars).

Remarque : La condition selon laquelle on ne peut soumettre qu'une seule demande de subvention aux artistes professionnels par année financière comporte cependant une exception. Si vous êtes un **artiste professionnel établi qui œuvre dans plus d'une discipline** (par exemple, les arts visuels et la musique) et qui répond aux critères d'admissibilité à titre d'artiste établi dans chacune des disciplines, vous pouvez soumettre une demande à deux programmes de subventions aux artistes professionnels par année financière. Vous devez toutefois accepter ou refuser la première subvention offerte par le Conseil des Arts du Canada (dans les deux semaines qui suivent la date où le Conseil vous informe que la subvention vous a été accordée). Si vous acceptez cette première subvention, l'autre demande inscrite sera retirée de tout concours.

Chaque service chargé d'une discipline artistique fixe ses propres critères définissant ce qu'il considère comme un artiste établi.

Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez **si votre demande est retenue**. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.

Congé professionnel non rémunéré

Si vous obtenez une subvention et que vous travaillez à plein temps, vous devrez faire parvenir au Conseil des Arts une preuve de l'obtention d'un congé sabbatique ou d'un autre type de congé professionnel non rémunéré. Le Conseil ne versera pas la subvention tant qu'il n'aura pas reçu ce document.

Versement de la subvention

Le Conseil des Arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu l'Avis de réception, qui est joint à la lettre d'attribution de la subvention. La lettre d'attribution de la subvention qui vous parviendra pourrait contenir des modalités supplémentaires auxquelles vous devrez satisfaire avant de recevoir la subvention.

Comme les subventions et les prix sont imposables, vous voudrez peut-être toucher les fonds au cours de l'année ou des années où vous devrez engager les dépenses pour lesquelles la subvention vous est accordée. Si votre projet ou programme de travail s'étend sur au moins deux années civiles, vous pouvez demander à recevoir la subvention en plus d'un versement.

**Conditions
rattachées à la
subvention
(suite)**

Imposition des subventions

Les subventions du Conseil des Arts sont imposables. Le Conseil envoie des feuillets T4-A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.

Modifications au projet ou au programme de travail

Si vous ne parvenez pas à utiliser la subvention, en tout ou en partie, pendant la période indiquée dans votre demande, quelle qu'en soit la raison, ou que vous décidez de ne pas mener à terme le projet ou le programme de travail que vous vous proposiez de réaliser, vous devez en informer sans délai le Conseil des Arts. Toute modification au projet ou au programme de travail envisagé (par exemple, au budget des activités, au personnel clé responsable de la création ou à la date où doit commencer ou prendre fin le projet) doit être approuvé par l'agent de programme concerné **avant que vous procédiez au changement.**

Date d'expiration de la subvention

La subvention doit être dépensée pour compléter votre projet/activité/travail pendant trois ans à compter de la date limite du concours où vous avez présenté une demande. La date d'expiration de la subvention correspond à celle où se termine cette période de trois ans.

Si vous avez besoin de reporter cette date d'expiration, veuillez en faire la demande par écrit à l'agent de programme du Conseil des Arts concerné. Si vous omettez de demander un report de la date d'expiration, le Conseil des Arts annulera la portion de la subvention qui ne vous a pas été versée à cette date ou exigera que vous retourniez une portion de la subvention que vous avez déjà reçue.

Mention de l'aide du Conseil des Arts du Canada

Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des Arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des Arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.

Rapport final

Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention. Ce rapport doit être soumis au plus tard à la date indiquée dans la lettre d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyée.



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Subventions aux critiques d'art et aux conservateurs professionnels indépendants

Les renseignements que vous fournirez sur les deux prochaines pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet) : M^{me} M

Nom de famille

Premier et second prénoms

Adresse permanente :

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :

Rue et numéro de suite

Rue et numéro de suite

Ville Province ou territoire Code postal

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Télécopieur

Courriel

Télécopieur

Courriel

DÉCLARATION

Permettez-vous au Conseil des Arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse et courriel à sa liste d'envoi? (Seul le Conseil des Arts utilisera cette information, y compris les sondages.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des Arts en Français Anglais.

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants ::

- Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada à ces expressions.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme décrits dans les lignes directrices et j'y suis satisfait.
- Je sais que je ne peux faire qu'une seule demande de subvention aux artistes professionnels du Conseil des Arts du Canada et une demande de subvention de voyage par année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).
- Je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des Arts n'ont pas été reçus et approuvés.
- J'accepte les conditions du programme et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada.
- Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je certifie que les renseignements fournis dans le formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Nom

Date

Une signature originale est requise.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS / VAFO7F 11-11

NOM DU CANDIDAT : _____

SOUTIEN POUR L'ACCÈS AUX SERVICES (le cas échéant)

Les candidats handicapés peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services particuliers qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. **Veillez consulter la section Soutien pour l'accès aux services des lignes directrices du programme pour plus de détails.**

Faites-vous une demande de subvention pour couvrir les dépenses relatives au soutien pour l'accès aux services?

Non Oui Montant total demandé : _____ \$

Veillez décrire les services et les soutiens requis, ainsi que les dépenses qui y sont associées.

1. Les services et les soutiens requis (précisez) :

Coût : _____ \$

2. Les services et les soutiens requis (précisez) :

Coût : _____ \$

3. Les services et les soutiens requis (précisez) :

Coût : _____ \$

4. Les services et les soutiens requis (précisez) :

Coût : _____ \$



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Subventions aux critiques d'art et aux conservateurs professionnels indépendants

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis
au comité d'évaluateurs chargé d'étudier les demandes.

- Le Conseil des Arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande. Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).

PARTIE A – NOM ET LIEU DU RÉSIDENT ET DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom du conservateur résident :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (domicile permanent)

Province ou territoire

PARTIE B – DOMAINE DE SPECIALISATION ET DÉTAIL DE LA SUBVENTION DEMANDÉE

Vous devez répondre aux quatre questions suivantes.

1) Veuillez indiquer votre champ de spécialisation et votre médium (p. ex., critique : arts visuels)

Critique : _____

Conservation : _____

2) Objet de la subvention (résumer en 15 mots ou moins) :

3) Indiquez la catégorie de candidat à laquelle vous appartenez et le montant de la subvention que vous demandez (arrondissez le montant au millier le plus près). Cochez une seule case.

Subventions de projets

Candidat en début de carrière : _____ \$ (maximum de 15 000 \$)

Candidat à mi-carrière : _____ \$ (maximum de 25 000 \$)

Candidat établi : _____ \$ (maximum de 34 000 \$)

Résidences en conservation

_____ \$ (maximum de 15 000 \$)

Veuillez indiquer le nom de l'organisme d'accueil : _____

4) Période visée par cette subvention :

De _____ à _____
(jour/mois/année) (jour/mois/année)

Remarque : La période visée par la subvention doit débuter après la date limite du programme (le 1^{er} février).

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE C –PROGRAMME DE TRAVAIL

Sur une feuille distincte de papier blanc de 8 ½ po x 11 po imprimée à simple interligne et d'un seul côté, veuillez décrire en 1 500 mots le programme de travail proposé dans le cadre de votre projet.

Pour une **subvention de projets**, veuillez consacrer au moins un paragraphe à chacun des éléments suivants :

- votre pratique artistique (travail antérieur et actuel);
- la tradition esthétique ou culturelle dans laquelle s'inscrit votre travail (facultatif);
- le programme de travail que vous comptez entreprendre si vous recevez une subvention;
- l'importance de votre programme de travail pour votre pratique artistique et son incidence sur celle-ci.

OU

Pour une **résidence en conservation**, consacrez au moins un paragraphe à chacun des éléments suivants :

- votre pratique artistique (travail antérieur et actuel);
- la tradition esthétique ou culturelle dans laquelle s'inscrit votre travail (facultatif);
- le programme de travail que vous comptez entreprendre si vous recevez une subvention;
- l'organisme d'accueil et le contexte dans lequel il évolue.

Inscrivez à la fin de votre texte le nombre total de mots qu'il contient. Toute portion du texte dépassant le nombre de mots permis (1 500) ne sera pas soumise au comité d'évaluation.

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE D1 – INFORMATION FINANCIÈRE – SUBVENTIONS DE PROJETS

Veillez fournir l'information concernant le budget de votre programme de travail en respectant le format présenté ci-dessous. **Veillez arrondir le montant de la subvention demandée au millier le plus près. Au besoin, fournissez des précisions concernant les dépenses indiquées ci-dessous sur une page distincte que vous joindrez à votre budget.**

DÉPENSES		Montant	
Frais de subsistance pour _____ mois x _____ \$ par mois (maximum de 2 000 \$ par mois)		\$	
Location de bureaux (précisez)		\$	
Coûts du matériel (précisez) :		\$	
Frais de recherche et de perfectionnement professionnel (précisez) :		\$	
Honoraires et services professionnels (veuillez préciser)			
Coûts de production (précisez) :		\$	
Frais de déplacement (précisez) :		\$	
Autres coûts :		\$ \$ \$	
Total des dépenses		\$	
REVENUS			
Revenus attendus pour le programme de travail proposé (indiquez si ces montants sont confirmés ou non)			
	Confirmé	À confirmer	Montant
Subvention provinciale ou territoriale (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$
Subvention municipale ou régionale (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$
Dons en nature (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$
Autres (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$
Subvention demandée au Conseil des Arts du Canada			\$
Candidat en début de carrière (maximum de 15 000 \$)			
Candidat à mi-carrière (maximum de 25 000 \$)			
Candidat établi (maximum de 34 000 \$)			
Total des revenus			\$
Assurez-vous que le total des dépenses correspond au total des revenus.			

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE D1 – INFORMATION FINANCIÈRE – RÉSIDENCES EN CONSERVATION

Veillez fournir l'information concernant le budget de votre programme de travail en respectant le format présenté ci-dessous. **Veillez arrondir le montant de la subvention demandée au millier le plus près. Au besoin, fournissez des précisions concernant les dépenses indiquées ci-dessous sur une page distincte que vous joindrez à votre budget.**

DÉPENSES	Montant
Nom de l'organisme d'accueil : _____	
Frais de subsistance pour _____ mois x _____ \$ par mois (maximum de 2 000 \$ par mois)	\$
Coûts du matériel (précisez) :	\$
Frais de recherche et de perfectionnement professionnel (précisez) :	\$
Frais de déplacement (précisez) :	\$
Autres coûts :	\$ \$ \$
Total des dépenses	\$

REVENUS

Revenus attendus pour le programme de travail proposé (indiquez si ces montants sont confirmés ou non)

	Confirmé	À confirmer	
Subvention provinciale ou territoriale (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$
Subvention municipale ou régionale (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$
Dons en nature (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$
Autres (précisez) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$
Subvention demandée au Conseil des Arts du Canada (maximum de 15 000 \$)			\$
Total des revenus			\$

Assurez-vous que le total des dépenses correspond au total des revenus.

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE E – CURRICULUM VITAE

Veillez inclure les renseignements suivants :

- votre formation professionnelle (études, mentors, ateliers, etc.);
- les expositions auxquelles vous avez pris part à titre de conservateur (indiquez notamment la date et le titre des expositions ainsi que le nom et l'emplacement des galeries et précisez s'il s'agissait d'expositions solos ou de groupe);
- une bibliographie des écrits, des critiques, des catalogues ou des textes critiques publiés dont vous êtes l'auteur;
- une bibliographie des critiques publiées sur vos projets en conservation;
- les prix, distinctions et autres subventions que vous avez reçus; et
- les autres activités liées à votre pratique.

PARTIE F – ÉCRITS PUBLIÉS

Soumettez des photocopies claires de **trois** extraits de textes, d'articles ou de catalogues publiés dont vous êtes l'auteur (maximum de 10 pages par extrait). Les textes doivent correspondre à celles qui figurent à la partie H1 « Bibliographie de textes publiés ».

PARTIE G1 – DOCUMENTATION D'APPUI FACULTATIVE

Vous pouvez aussi soumettre :

- des catalogues, des livres, des magazines ou d'autres publications dont vous êtes l'auteur (maximum de 5);
- un maximum de 15 images numériques ou des fichiers vidéo d'une durée maximale de 10 minutes présentant l'œuvre des artistes sur lesquels portera votre recherche.

Ces documents et ce matériel d'appui additionnels vous seront retournés une fois la demande évaluée.

PARTIE G2 – DIRECTIVES POUR SOUMETTRE DU MATÉRIEL D'APPUI VISUEL

Les **images numériques** doivent être présentées sur un cédérom ou un DVD sans créer de dossier. Les fichiers contenant les images doivent respecter les exigences suivantes :

- fichiers compatibles avec PC;
- fichiers en format .jpg;
- fichiers n'excédant pas 1 Mo;
- images n'excédant pas 1 024 x 768 pixels;
- fichiers de mode couleur RVB ou gamme de gris seulement (le mode couleur CMJN n'est pas accepté).

Le nom des fichiers doit être présenté comme suit :

01initialesannéetitre.jpg (numéro de l'image, initiales du candidat, année d'achèvement de l'oeuvre, titre de l'oeuvre). N'incluez aucun symbole, caractère spécial, point, guillemet (//-' &) ou espace dans le nom de fichier. Le numéro de l'image doit correspondre à celui qui figure à la partie J2 « Description des images et de la vidéo numériques ».

Veillez numéroter vos oeuvres chronologiquement, des plus anciennes aux plus récentes.

Les **vidéos** peuvent être soumises sur un DVD.

Les fichiers vidéo doivent respecter les exigences suivantes :

- fichiers compatibles avec PC;
- fichiers pouvant être visionnés au moyen de l'un des lecteurs multimédias suivants : QuickTime, RealPlayer ou Windows Media Player;
- fichiers n'excédant pas 1 Go;
- images n'excédant pas 1 024 x 768 pixels.

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE H1 – BIBLIOGRAPHIE DE TEXTES PUBLIÉS

Soumettez des **photocopies de trois extraits** de textes publiés dont vous êtes l'auteur (maximum de 10 pages par extrait).

	Auteur(s)	Mois/ année	Titre/ titre de l'article	Titre du magazine	Vol./ n°/ page(s)	Ville	Éditeur
1							
2							
3							

DOCUMENTATION D'APPUI ADDITIONNELLE (facultatif)

Vous pouvez soumettre jusqu'à cinq catalogues, livres, magazines ou autres publications dont vous êtes l'auteur. Ces publications vous seront rendues une fois que votre demande aura été évaluée.

	Auteur(s)	Mois/ année	Titre/ titre de l'article	Titre du magazine	Vol./ n°/ page(s)	Ville	Éditeur
1							
2							
3							
4							
5							

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE H2 – DESCRIPTION DES IMAGES NUMÉRIQUES ET DE LA VIDÉO**IMAGES NUMÉRIQUES**

Veillez remplir le tableau ci-dessous. Si vous devez fournir une description plus détaillée, veuillez noter ces renseignements supplémentaires sur une feuille distincte (**maximum d'une page**).

N°	Titre	Date	Médium	Dimensions de l'oeuvre
<i>p. ex.</i>	<i>Titre de ma première image numérique</i>	<i>2009</i>	<i>acrylique sur toile</i>	<i>60 po x 90 po</i>
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

VIDÉO (le cas échéant)

La durée du fichier soumis ne doit pas excéder **dix minutes**.

N°	Titre	Année	Durée	Format
01				

NOM DU CANDIDAT : _____

PARTIE I – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom sur tous les articles.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Identification du candidat
- Déclaration (une signature originale est requise.)
- Soutien pour l'accès aux services (le cas échéant)
- Partie A – Nom et lieu de résidence du candidat
- Partie B – Domaine de spécialisation et détail de la subvention demandée
- Partie C – Programme de travail (maximum de **1 500 mots**)
- Partie D1 – Information financière – Subventions de projets
- Partie D2 – Information financière – Résidences en conservation
- Partie E – Curriculum vitae
- Partie F – Écrits publiés (photocopies de **trois** extraits, maximum de **10 pages** par extrait)
- Partie G1 – Documentation d'appui facultative
- Partie H1 – Bibliographie de textes publiés
- Partie H2 – Description des images et de la vidéo numériques (facultatif)

Nouveau cette année

- Formulaire de déclaration volontaire (joint à la suite des lignes directrices et du formulaire de demande)
Nous vous invitons à remplir ce formulaire de déclaration volontaire pour aider le Conseil des Arts du Canada à déterminer si ses programmes et services répondent à un éventail large et diversifié d'artistes canadiens, conformément à son intention. Les renseignements fournis ne serviront pas à évaluer l'admissibilité ou le mérite de votre demande.

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

Service des arts visuels
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8



Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des Arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des Arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des Arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des Arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des Arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des Arts du Canada vous invite donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des Arts encourage également les personnes qui présentent une demande de subvention au nom d'un collectif ou d'un ensemble à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

Que fera le Conseil des Arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des Arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données (voir le paragraphe sur le consentement à la page 5);
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Comment le Conseil des Arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des Arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre Hélène Pollex, agente d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4075, ou par courriel à helene.pollex@conseildesarts.ca.

Veillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire. Le Conseil des Arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des Arts du Canada à l'adresse suivante :

**Coordonnatrice de l'AIPRP
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C.P. 1047
Ottawa ON K1P 5V8**

debbie.stenson@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696

ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4390

Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Nom :	
_____	_____
Nom de famille	Prénom
Année de naissance : _____	
Lieu de résidence :	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	Code postal : _____
Région :	
Quel endroit au Canada considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.)	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	
Sexe :	
<input type="checkbox"/> Femme	
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Transgenre	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Citoyenneté :	
Veuillez cocher la case appropriée.	
<input type="checkbox"/> Citoyen canadien	
<input type="checkbox"/> Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Nouvel arrivant ou immigrant :	
Veuillez cocher la case si vous êtes :	
<input type="checkbox"/> nouvel arrivant ou immigrant au Canada	
Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____	

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.
LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Langues officielles :

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

- Français
- Anglais

Langue maternelle :

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

- Français
- Anglais
- Inuktitut
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) : _____
- Langue des signes (veuillez préciser) : _____
- Autre langue (veuillez préciser) : _____

Communautés de langue officielle en situation minoritaire :

L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#).

Si vous êtes membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

- Francophone en situation minoritaire
- Anglophone en situation minoritaire

Autochtones et Premières nations :

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

- Premières nations
- Métis
- Inuit

NOM : _____

Origine ethnoculturelle :

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

- Indigène de l'extérieur du Canada** (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou).
Veuillez préciser : _____
- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte** – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la « **minorité visible** » au sens de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#)).
Veuillez préciser : _____
- Autre** (veuillez préciser) : _____

Personne présentant un handicap :

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

- Veuillez préciser : _____

CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Consentement à la communication des renseignements personnels :

Veuillez cocher la case appropriée.

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des Arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Nom : _____

Signature : _____ **Date :** _____

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature originale.

À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA – Personne-ressource – STA : _____